

Télétravail : les contraintes levées à partir du 9 juin

« Le 9 juin, ce sera la fin du télétravail à 100 % », titre **Le Parisien**, qui dévoile, en exclusivité, le projet de protocole sanitaire envoyé hier soir aux partenaires sociaux pour consultation. Selon le projet, le télétravail intégral ne sera plus la norme à partir du 9 juin et un nombre de jours minimal devra être négocié au sein de chaque entreprise. « À cette date, on lève les contraintes du 100 % de télétravail », annonce Elisabeth Borne au Parisien. Les partenaires sociaux ont jusqu'à lundi pour faire leur retour sur ce texte. « Nous redonnons la main aux employeurs et aux salariés pour qu'ils déterminent le nombre de jours adaptés, mais il ne s'agit pas d'abandonner le télétravail ! Cette pratique reste recommandée pour lutter efficacement contre la pandémie », prévient la ministre du Travail, qui ajoute « il faut vraiment un retour progressif sur les lieux de travail. À titre de repère, le nombre de jours de télétravail va passer à trois jours dans la fonction publique à partir du 9 juin. Ce doit être le point de départ d'une impulsion pour trouver le bon équilibre entre présentiel et distanciel, et mettre en place de nouvelles pratiques », poursuit la ministre. Dans le monde d'après, le nombre de jours de télétravail pour les salariés du privé sera donc à la carte, et décidé dans le cadre « du dialogue social interne », précise le nouveau protocole sanitaire qui sera mis en ligne en milieu de semaine prochaine. Dès lundi, les discussions vont pouvoir commencer en amont, entre directions et DRH d'un côté, syndicats et salariés de l'autre. « L'ANI pour une mise en œuvre réussie du télétravail constitue un cadre de référence utile pour sa mise en œuvre. À ce titre, les employeurs fixent, dans le cadre du dialogue social de proximité, un nombre minimal de jours de télétravail par semaine, pour les activités qui le permettent », indique le protocole. « Un employeur qui contraindrait ses salariés de revenir sur site à 100 % à compter du 9 juin enfreindrait le protocole », affirme Elisabeth Borne. Concernant le reste des mesures de protection sanitaire, rien ne change vraiment. Pour la restauration collective, « nous allons nous aligner sur les règles des restaurants », précise le ministère du Travail. **(Le Parisien, p.7)**

« Une grande majorité de salariés ne veulent pas revenir au bureau comme avant », titre encore **Le Parisien**, rapportant qu'en un an, le télétravail a changé la donne. Si de nombreux travailleurs rêvent du jour où ils pourront remettre complètement les pieds au bureau, d'autres, encore plus nombreux, disent ne pas vouloir revenir comme

avant : ils sont 74 % à l'affirmer parmi les télétravailleurs et un sur deux sur l'ensemble des salariés, révèle le 7^e baromètre d'OpinionWay pour le cabinet Empreinte humaine. Bien évidemment, la majorité des salariés pense que le retour est nécessaire pour la cohésion d'équipe. « Mais il y a beaucoup de craintes. La qualité du management, des relations et de l'organisation du travail post-crise sera décisive », met en garde Christophe Nguyen, psychologue du travail. (Le Parisien, p.7)